

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 32/2021

OBJET : Réglementation de la circulation dans le village de Souyri, route d'Onet-le-Château.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant les travaux réalisés par les services techniques de la mairie au droit de la parcelle BV 0119 sur la route d'Onet-le-Château.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - Le 17 et 18 Mars 2021, la circulation des véhicules sera interdite sur une des deux voies et sera règlementée par panneaux B15 et C18.


ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur en travaux.

ARTICLE 3 - La signalisation règlementaire relative aux restrictions de circulation, sera mise en place les services de la mairie chargée des travaux.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 15 Mars 2021



Le Maire, -

Jean-Louis ALIBERT

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.